CIRCULAIRE N° 3069 DU 15/03/2010

Objet : **Modalités relatives à l'inscription des élèves en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire - Décret Modifiant le décret « Missions »**
Réseaux : **TOUS (CF/OS/LC/LNC)**
Niveaux et services : **SECONDAIRE ORDINAIRE (première année commune)**
Période : **Année scolaire 2009-2010**

- A Madame la Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- A Mesdames et Messieurs les Gouverneurs de Province et les Députés provinciaux, chargés de l'Enseignement ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire ordinaire subventionnés ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire ordinaire, organisé ou subventionné par la Communauté française.

- **Pour information** :
- Aux membres du Service général d'Inspection ;
- Aux membres du Service de la Vérification ;
- Aux Fédérations d'associations de Parents ;
- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé subventionnés ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire spécialisé subventionnés ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement primaire ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux centres psycho-médico-sociaux.
- Aux administrateurs d'internats et de homes d'accueil.
- Aux conseillers de l'aide à la jeunesse.

Autorité : Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale
Signataire : Marie-Dominique Simonet
Contact : Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Cécile Van Hauten (cecile.vanhauten@cfwb.be – 02 6908070), Kevin Urganci (kevin.urganci@cfwb.be – 02 6908667), Valérie Paulus (valerie.paulus@cfwb.be – 02 6908666), Aurélie Defourny (aurelie.defourny@cfwb.be – 02 6908551)
Documents à renvoyer : OUI
Mots-clés : Inscription des élèves, Mixité sociale, Egalité des chances.

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le projet de décret organisant les inscriptions en 1ère année commune de l'enseignement secondaire a été adopté en commission de l'enseignement du Parlement de la Communauté française ce 2 mars.

Le texte adopté est bien entendu encore susceptible d'être modifié puisqu'il sera discuté en séance plénière le 17 mars 2010. Toutefois, les délais étant, pour cette année scolaire, extrêmement courts, il me semble préférable de vous communiquer dès à présent diverses informations.

Les circulaires vous expliquant en détail le processus d'inscription en 1ère année commune ainsi que les modalités d'accès au logiciel permettant ces inscriptions vous parviendront dans les jours qui suivront l'adoption du décret.

1° Déclaration relative au nombre de places et de classes

Pour le 22 mars au plus tard et pour chaque implantation* que comprend votre établissement, vous devez communiquer à l'administration une déclaration – annexe 1 – mentionnant :

- le nombre de places disponibles en 1ère année commune de l'enseignement secondaire, en précisant, le cas échéant, le nombre de places destinées à l'enseignement en immersion, que les implantations* de l'établissement peuvent accueillir ;
- le nombre de classes organisées en 1ère année commune de l'enseignement secondaire, en précisant, le cas échéant, le nombre de classes réservées à l'immersion que les implantations* de l'établissement peuvent accueillir.

(* Pour la notion d'implantation, voir ci-dessous)

Les éventuelles places ou classes de 1ère année différenciée ou de 1ère année complémentaire ne doivent donc pas être incluses dans les nombres fournis.

L'annexe 1 doit être envoyée à l'administration par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Direction générale de l'enseignement obligatoire
Places disponibles – Bureau 3 F 309
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

TOUS LES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE QUI ORGANISENT UN PREMIER DEGRE COMMUN SONT TENUS DE FOURNIR CETTE DECLARATION A L'ADMINISTRATION DANS LE DELAI

Il est recommandé d'encoder directement ces données dans le logiciel mis à disposition des établissements scolaires pour ce faire. C'est sur cette base que les mêmes établissements pourront ultérieurement encoder les demandes d'inscription reçues pour, le cas échéant, procéder au classement.

Un mode d'emploi détaillé est joint à la présente circulaire.

2° Les implantations au sens du décret « *inscription* »

Dans le cadre du décret « *inscription* », le terme **implantation** reçoit une acception particulière. Est en effet considéré comme implantation distincte au sens du décret le bâtiment ou ensemble de bâtiments qui est distant de plus de 2 kilomètres à vol d'oiseau du siège administratif de l'établissement.

Une liste des différents établissements comportant plusieurs implantations est jointe à la présente circulaire. La dernière colonne du tableau mentionne la distance en mètres et à vol d'oiseau séparant le siège administratif de l'implantation considérée.

Les établissements surlignés en gris sont ceux pour lesquels une implantation n'est pas considérée comme telle dans le cadre du décret.

3° les établissements réputés « *complets* »

Pour l'attribution des places disponibles, le décret distingue les établissements réputés complets des établissements réputés incomplets.
Cette distinction a une conséquence sur la capacité de l'établissement à attribuer ses places puisque les établissements réputés complets ne peuvent disposer que de 80% des places déclarées.

Une liste de ces établissements est également jointe à la présente circulaire.

Une circulaire contenant des informations précises sur le processus d'inscription et les tâches de chacun suivra dès que le décret sera adopté par le Parlement de la Communauté française.

D'avance, je vous remercie pour votre précieuse collaboration.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

ANNEXE 1

DECLARATION DU NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES EN PREMIERE ANNEE COMMUNE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE AU SEIN DE L'IMPLANTATION CONCERNEE

A retourner par courrier recommandé <u>impérativement pour le 22 mars 2010 au plus tard</u> à : ***Direction générale de l'enseignement obligatoire***
Places disponibles - Bureau 3F309
Rue Adolphe Lavallée, 1 à 1080 BRUXELLES

Cachet de l'établissement

Nom et adresse de l'implantation[1] concernée :
……
……
……

Je soussigné(e) ……

- Chef d'établissement (réseau CF)* **Biffer la ou les mentions inutiles*
- Représentant du Pouvoir organisateur (enseignement subventionné) suivant (mention et adresse du pouvoir organisateur) :……

……
……

Déclare que l'implantation susmentionnée, pour l'année scolaire 2010-2011 :

- Disposera de …….. places disponibles, dont …….places en immersion, en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire compte tenu des places éventuellement réservées à des élèves fréquentant la 1ère année différenciée ainsi que la 1ère année complémentaire dans l'implantation.

- Organisera de …….classes de première année commune, dont ……classe(s) en immersion.

Date, nom et signature du chef d'établissement (réseau CF) ou du représentant du Pouvoir organisateur (enseignement subventionné) :

[1] C'est-à-dire au sens du décret « *inscription* », « *toute implantation située dans un bâtiment ou un ensemble de bâtiments, ayant une autre adresse que le siège administratif d'un établissement secondaire et où l'établissement organise un premier degré commun et pour autant que l'adresse de l'implantation est celle du siège soit distante de plus de 2 km. Dans le cas contraire, c'est l'adresse du siège qui est prise en compte* ».

Manuel d'utilisation du logiciel pour les inscriptions en première année commune de l'enseignement secondaire

Attention : ce manuel concerne uniquement l'enregistrement des paramètres de l'établissement !

1. Introduction

Le présent manuel a pour objectif d'apporter un soutien quant à l'utilisation de l'application informatique INFL relative aux inscriptions en première secondaire. Les questions concernant d'éventuels problèmes informatiques peuvent être posées au Help Desk de l'Etnic au 02.800.10.10, du lundi au vendredi de 08h00 à 17h30. Les questions fonctionnelles ou organisationnelles doivent être posées au 02.690.85.51, 02 690.86.66, 02. 690.86.67 ou 02.690.80.70

2. Se connecter à l'Application

1. Le site

L'application est accessible via le portail internet suivant :

http://www.am.cfwb.be

Ce site Web est sécurisé. Pour vous connecter, introduisez votre **« Nom d'utilisateur** », votre **« Mot de passe »** et cliquez sur le bouton «**Se connecter** ».

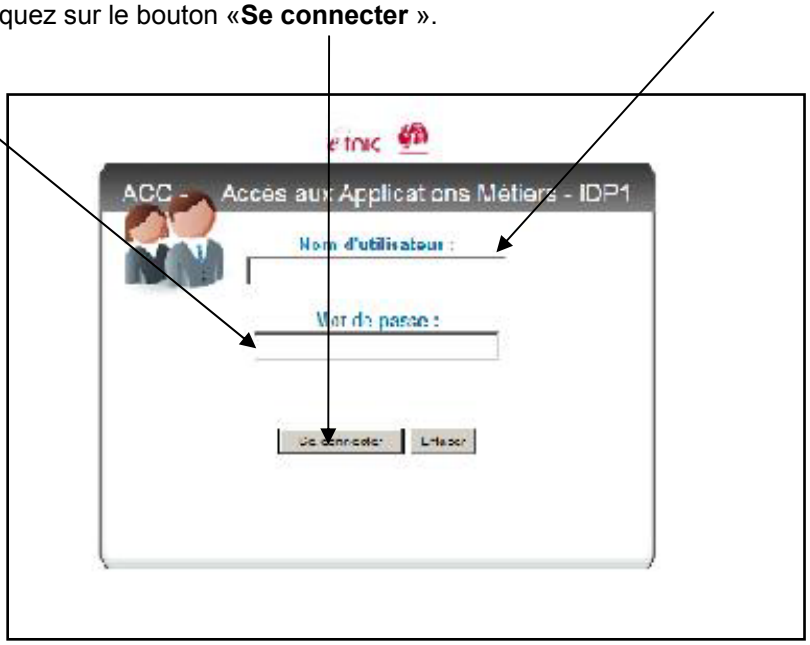

2. Le nom d'utilisateur

Les noms d'utilisateurs ont été prédéfinis pour tous les établissements visés par la circulaire XXX.
Les noms d'utilisateurs sont basés sur le N° FASE.

La structure du nom d'utilisateur est : « **ECxxxxxx@adm.cfwb.be** » où xxxxxx est le N° FASE de l'établissement, **toujours en 6 positions**.

Exemple :

L'établissement portant le Numéro FASE 692 a le nom d'utilisateur :
EC000692@adm.cfwb.be

3. Le mot de passe

Le mot de passe est associé au nom d'utilisateur ; il comporte entre 6 et 15 caractères et doit comporter 1 caractère numérique au minimum.

Si vous ne connaissez pas (plus) votre mot de passe, vous pouvez demander qu'un **nouveau** mot de passe vous soit envoyé automatiquement en cliquant sur le lien « **mot de passe oublié ?** ».

Un premier écran apparaît, cliquez sur le bouton « **suivant** ».

Un nouvel écran apparaît sur lequel vous devez introduire votre nom d'utilisateur (Identifiant), recopier les caractères affichés dans la zone 'captcha' et cliquez sur le bouton « **suivant** » ; un nouveau mot de passe sera généré et envoyé par E-mail.

Exemple :

Reprenant l'exemple précédent, une demande de nouveau mot de passe faite pour l'établissement numéro 692 sera envoyée d'office à l'adresse mail suivante : **EC000692@adm.cfwb.be**

Remarque :

Après avoir demandé un nouveau mot de passe, ou après avoir modifié votre mot de passe, veillez à cliquer sur « **se déconnecter** » tel que demandé à l'écran suivant. Reconnectez vous ensuite en cliquant sur « **se connecter** ».

Remarque sur la connexion au site :

Par facilité, il est intéressant de placer cette adresse dans les « favoris » de votre navigateur internet *(par exemple, via le menu « favoris » pour Internet explorer ou via le menu « marque page » pour Firefox).* Il est également intéressant de placer une icône « raccourci » sur le «bureau » (écran de fond) de votre ordinateur.

Attention :

Pour des raisons de sécurité, il est important de refuser la mémorisation automatique du nom d'utilisateur et du mot de passe pour la connexion à l'application INFL si vous n'êtes pas certain d'être le seul à pouvoir accéder à l'ordinateur utilisé. Si vous n'êtes pas familiarisé avec cette procédure unique, le Help Desk de l'Etnic se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

4. Le portail

Le but du portail des applications de la CF est de permettre d'accéder aux différentes applications de la Communauté Française. Elle permet notamment d'y encoder les données relatives à chaque établissement :

- le nombre de places disponibles en 1ère année commune de l'enseignement secondaire, en précisant, le cas échéant, le nombre de places destinées à l'enseignement en immersion, que les implantations de l'établissement peuvent accueillir ;

- le nombre de classes organisées en 1ère année commune de l'enseignement secondaire, en précisant, le cas échéant, le nombre de classes réservées à l'immersion que les implantations de l'établissement peuvent accueillir.

En cliquant sur « **Mes applications** » un lien vers « CIRI Inscription en première secondaire » apparaîtra.

Plan du site | Contact |
APPLICATIONS MÉTIER
Communauté française de Belgique
Vous êtes ici : Accueil
ciri041
Modifier mot de passe
Se déconnecter
Accueil
Mes applications
Secrétariat général
Enseignement et recherche scientifique
Personnels de l'enseignement
Aide à la jeunesse, santé et sport
Infrastructures
Culture
Transversal
Aide
Contact
Si vous utilisez Internet Explorer 8 ou si rien ne se passe quand vous cliquez sur une application!
Consultez le point de menu "Aide" avant d'appeler le helpdesk
Accueil
Pour vous aider dans votre travail quotidien, la Communauté française met à votre disposition des applications informatiques liées au métier que chacun d'entre vous exerce dans son domaine de compétences.
Ces applications, appelées généralement "applications métier", vous permettent d'accéder à tout moment et en tout lieu à des applications professionnelles. Celles-ci vous permettent par exemple de consulter ou modifier des données, de rechercher des dossiers, remplir des formulaires ou faire exécuter des calculs.
Ces outils de travail vous permettent d'interagir avec des données en temps réel et offrent une sécurité optimale grâce à un accès protégé avec identifiant et mot de passe, et une gestion des permissions selon votre contexte métier. Ceci signifie que tout utilisateur peut travailler sur toutes les applications et données auxquelles il a droit, et rien que sur celles-là. Les échanges sont ainsi sécurisés.
Ces applications sont développées, hébergées et maintenues par l'ETNIC (Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication) qui a pour mission d'apporter des solutions à l'ensemble des besoins informatiques de Communauté française et des organismes d'intérêt public qui en dépendent.
Les applications sont accessibles via le menu de gauche et sont classées selon les différentes Administrations générales du Ministère de la Communauté française.
| Gestionnaire du site | Informations légales | Crédits | Accessibilité | haut de page

Ensuite, cliquez sur la ligne « **CIRI** Inscription en première secondaire ».

APPLICATIONS MÉTIER
Communauté française de Belgique
Vous êtes ici : Accueil > Mes applications
ciri041
Modifier mot de passe
Se déconnecter
Accueil
Mes applications
Secrétariat général
Enseignement et recherche scientifique
Personnels de l'enseignement
Aide à la jeunesse, santé et sport
Infrastructures
Culture
Transversal
Aide
Contact
Si vous utilisez Internet Explorer 8 ou si rien ne se passe quand vous cliquez sur une application!
Consultez le point de menu "Aide" avant d'appeler le helpdesk
Mes applications
CIRI Inscription en première secondaire
FASE Fichier des Adresses et des Structures des Etablissements
| Gestionnaire du site | Informations légales | Crédits | Accessibilité | haut de page

3. L'application CIRI Inscription en première secondaire

L'application mène directement à l'écran accueil de l'application CIRI.

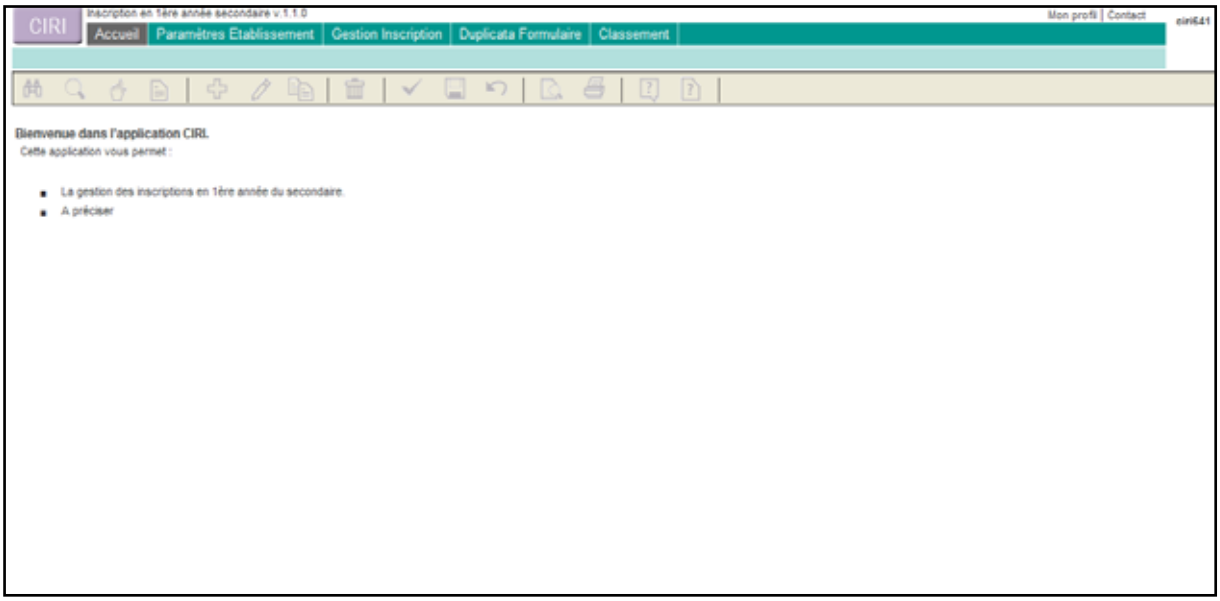

1. La page d'accueil

Cliquer sur l'onglet « **Paramètres Etablissement** » pour encoder les données relatives au nombre de places disponibles et au nombre de classes organisées en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire au sein de l'implantation.

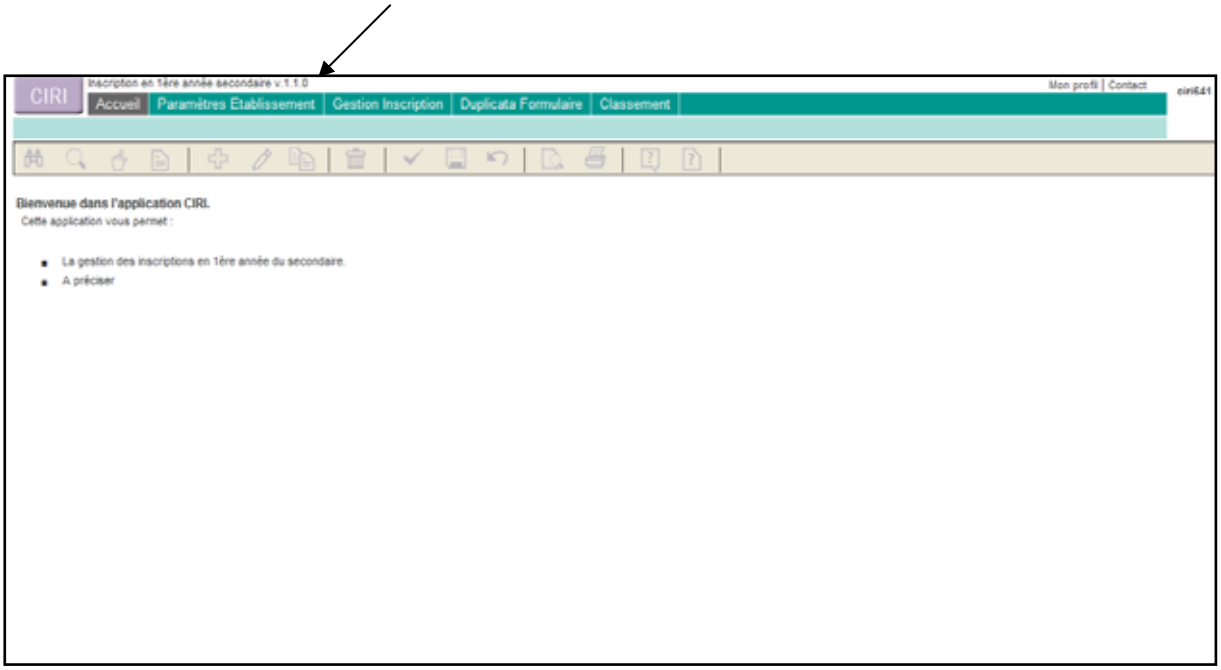

2. Les Paramètres de l'établissement

→ Soit l'établissement a une seule implantation

a. Encoder les paramètres de l'établissement

Indiquer dans les champs libres le nombre de places disponibles, le nombre de classes organisées, et, si l'immersion linguistique est possible, indiquer les langues proposées ainsi que le nombre de classes organisées et de places disponibles en immersion.

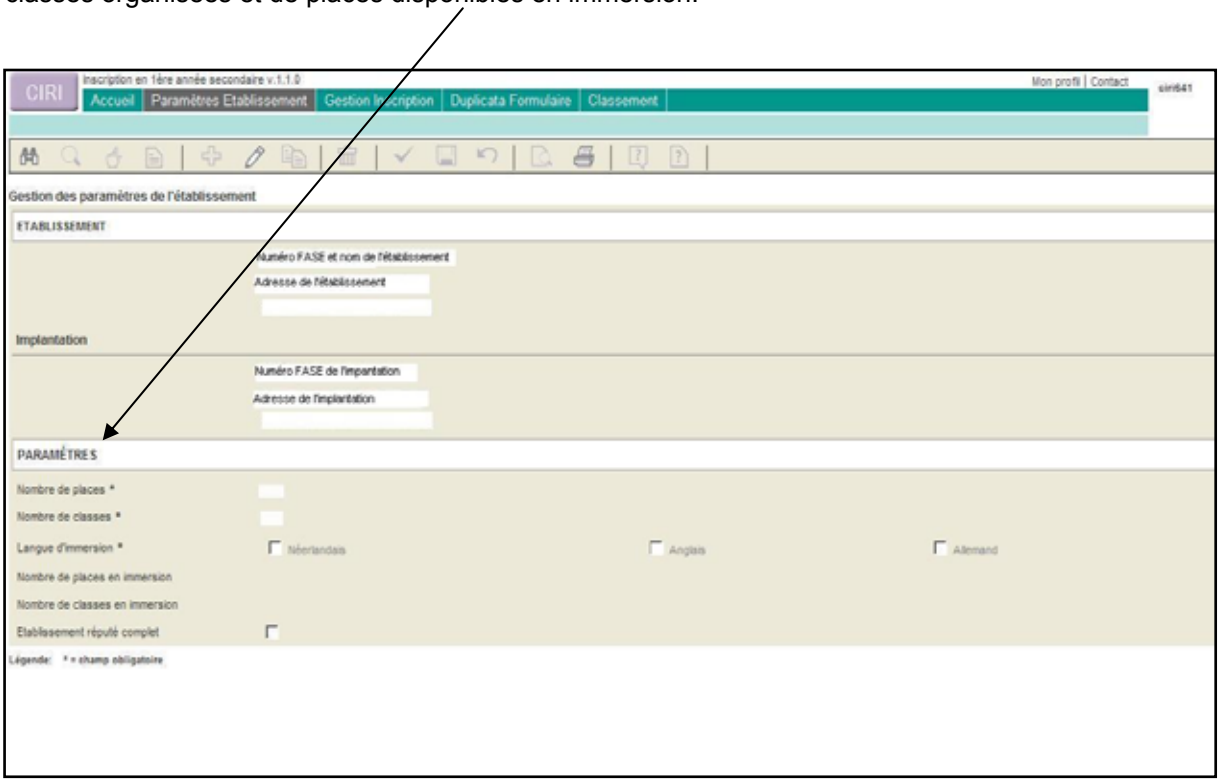

Puis, valider en cliquant sur l'onglet « **Enregistrer vos données** ».

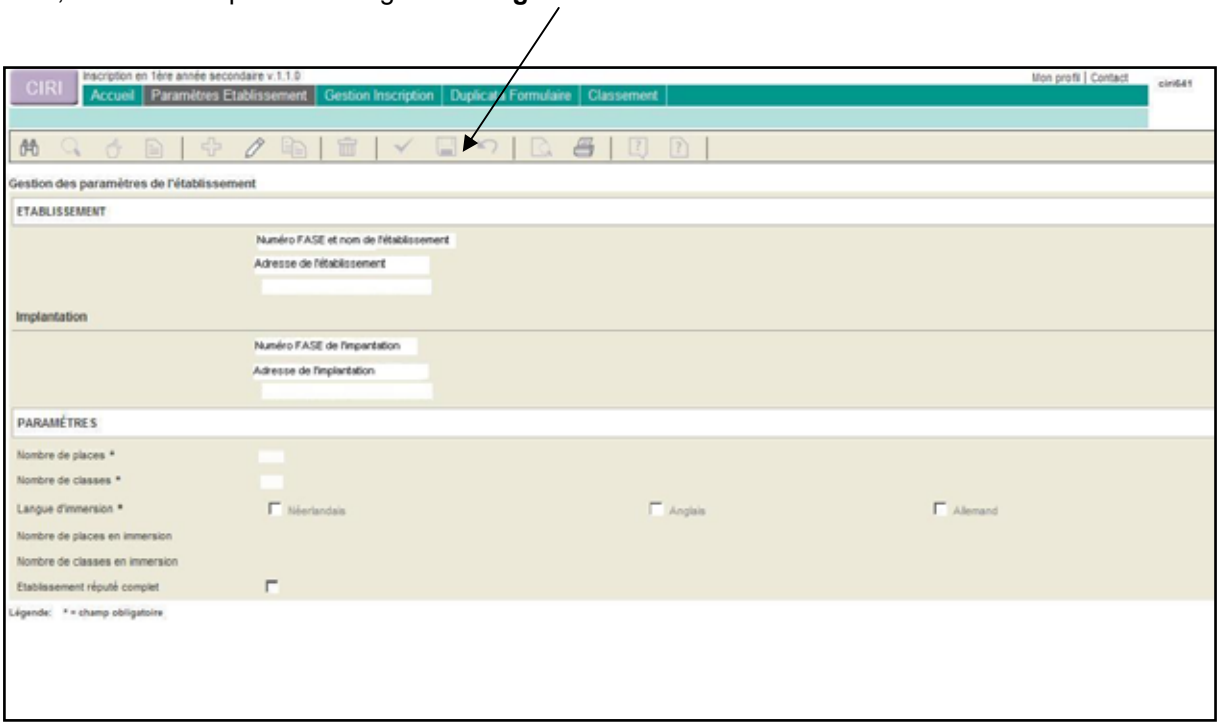

En cas d'erreurs lors de l'enregistrement des données, il est possible de les rectifier en cliquant sur l'icône « **passer en modification** ».

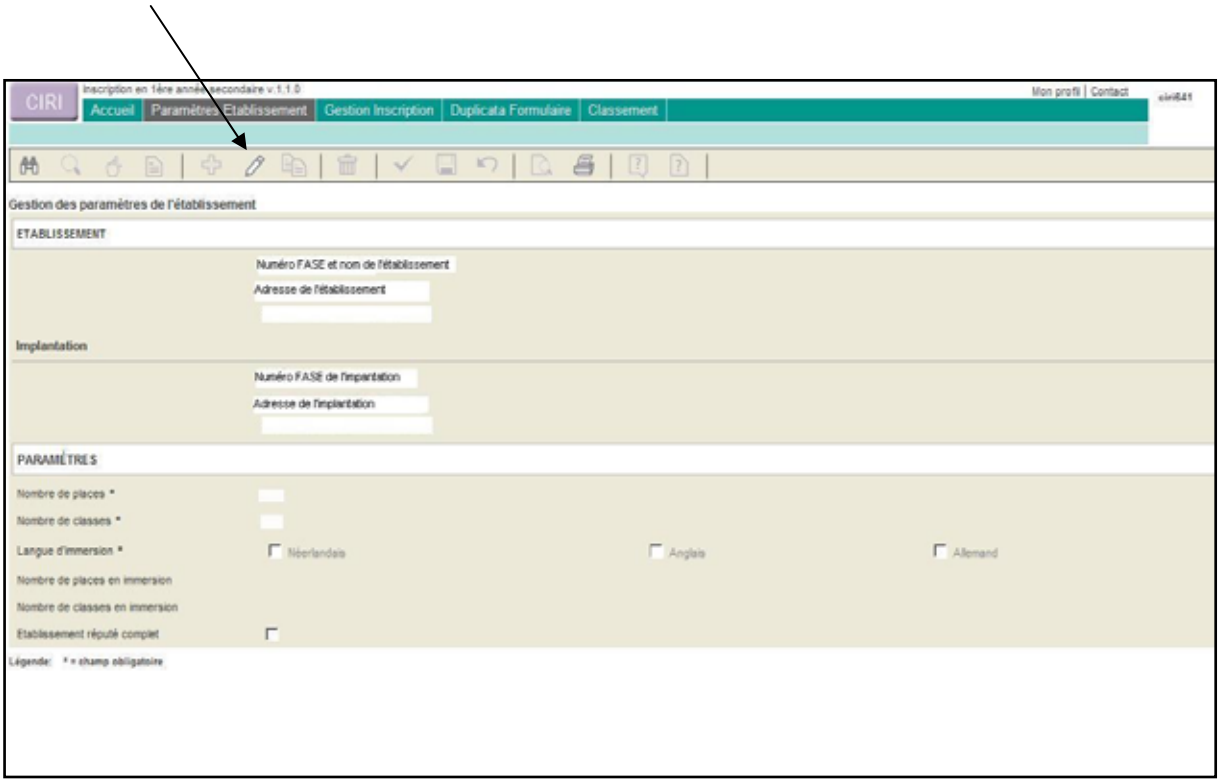

b. Imprimer les données

Ensuite, il suffit d'imprimer cette déclaration en cliquant sur l'onglet « **imprimer les données à l'écran** ».

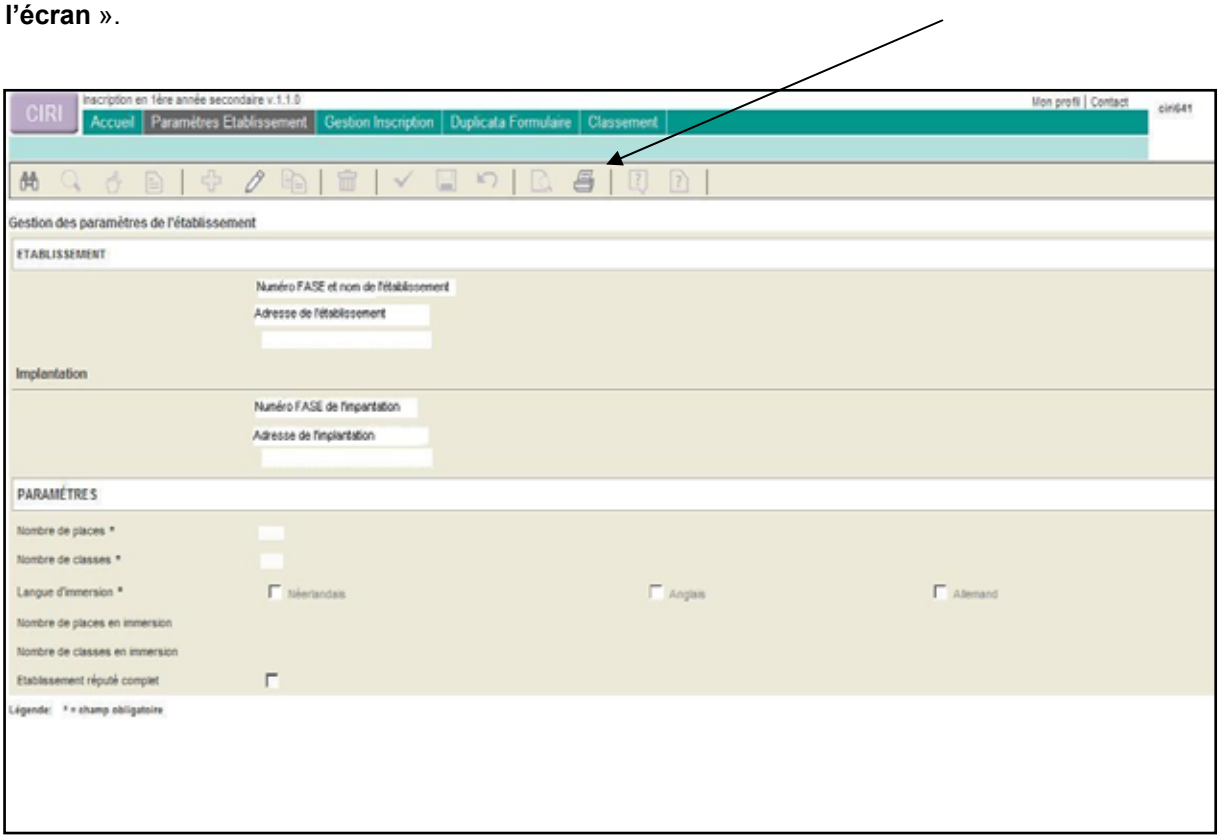

Un écran mentionnant les données encodées à l'écran s'affiche.

ANNEXE 1

DECLARATION DU NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES EN PREMIERE ANNEE COMMUNE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE AU SEIN DE L'IMPLANTATION CONCERNEE.

A retourner par courrier recommandé impérativement pour le 22 mars 2010 au plus tard à l'adresse suivante :
Direction générale de l'enseignement obligatoire
Places disponibles - bureau 3F309
rue Adolphe Lavallée, 1 à 1080 BRUXELLES

Cachet de l'établissement :

FASE :

Adresse

Je soussigné(e)

.....

- Chef d'établissement (réseau CF)*
- Représentant du Pouvoir Organisateur (enseignement subventionné) suivant (mention et adresse du PO)* :

.....

.....

.....

* *Biffer la mention inutile*

Déclare que l'implantation susmentionnée, pour l'année scolaire 2010 - 2011 :

- Disposera de places disponibles, dont places en immersion, en première année de l'enseignement secondaire ordinaire compte tenu des places éventuellement réservées à des élèves fréquentant la 1ère année différenciée dans l'implantation.

- Disposera de classe(s) de première année, dont * classe(s) d'immersion.

Date, nom et signature du chef d'établissement (réseau CF) ou du représentant du Pouvoir Organisateur(enseignement subventionné) :

Il suffit alors d'imprimer cette déclaration et de la renvoyer à l'Administration impérativement **pour le 22 mars au plus tard** à l'adresse suivante:

Direction générale de l'enseignement obligatoire
Places disponibles - bureau 3F309
Rue Adolphe Lavallée, 1 à 1080 BRUXELLES

→ Soit l'établissement a plusieurs implantations

a. Encoder les paramètres de l'établissement

Sélectionner tout d'abord l'implantation adéquate.

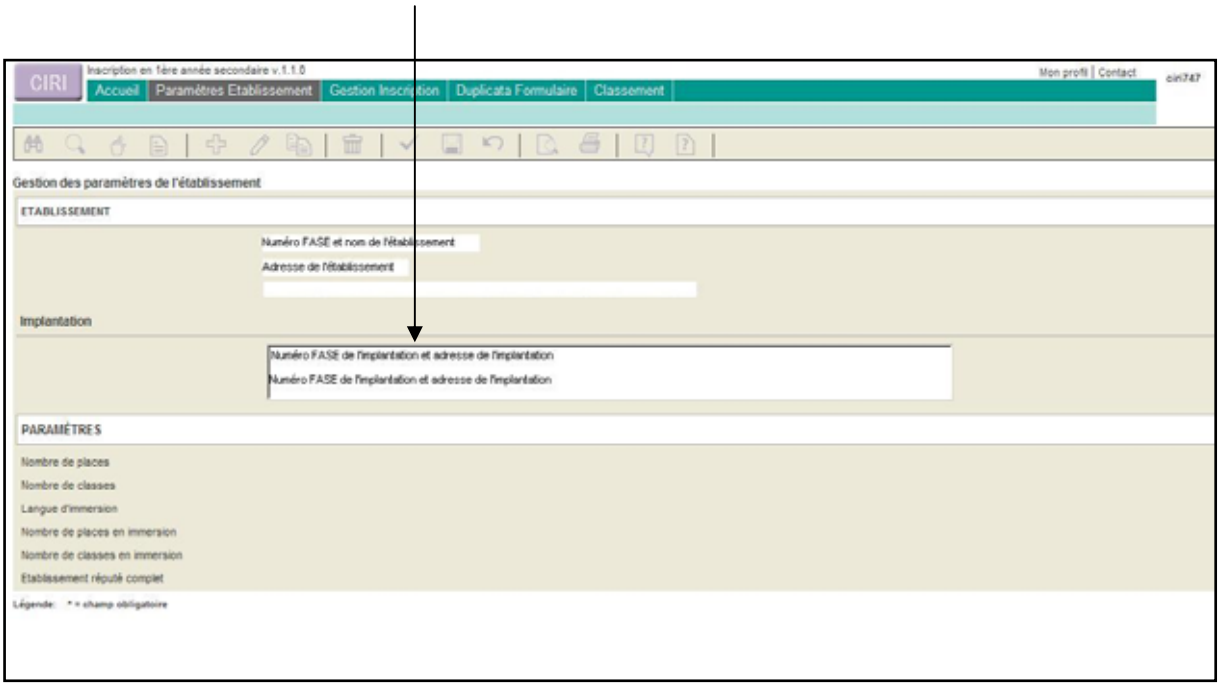

Indiquer ensuite, dans les champs libres, le nombre de places disponibles, le nombre de classes organisées, et, si l'immersion linguistique est possible, indiquer les langues proposées ainsi que le nombre de classes organisées et de places disponibles en immersion.

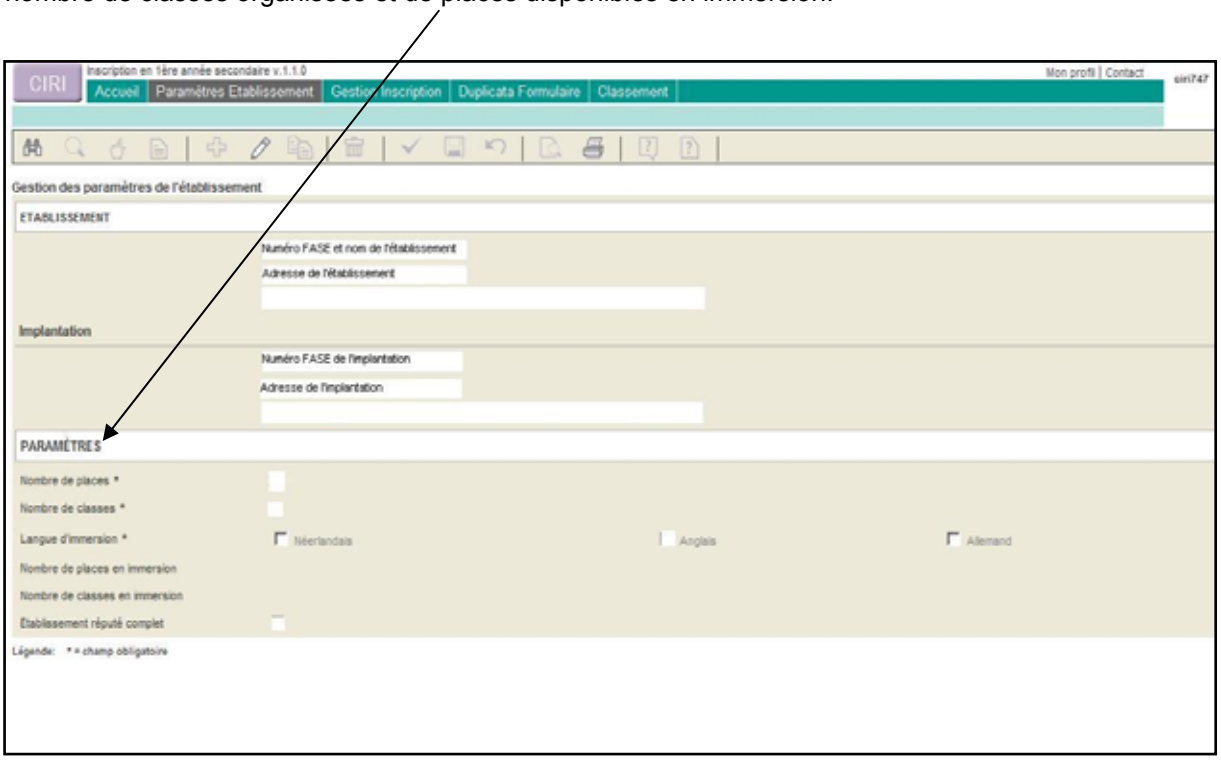

Puis, valider en cliquant sur l'onglet **« Enregistrer vos données** ».

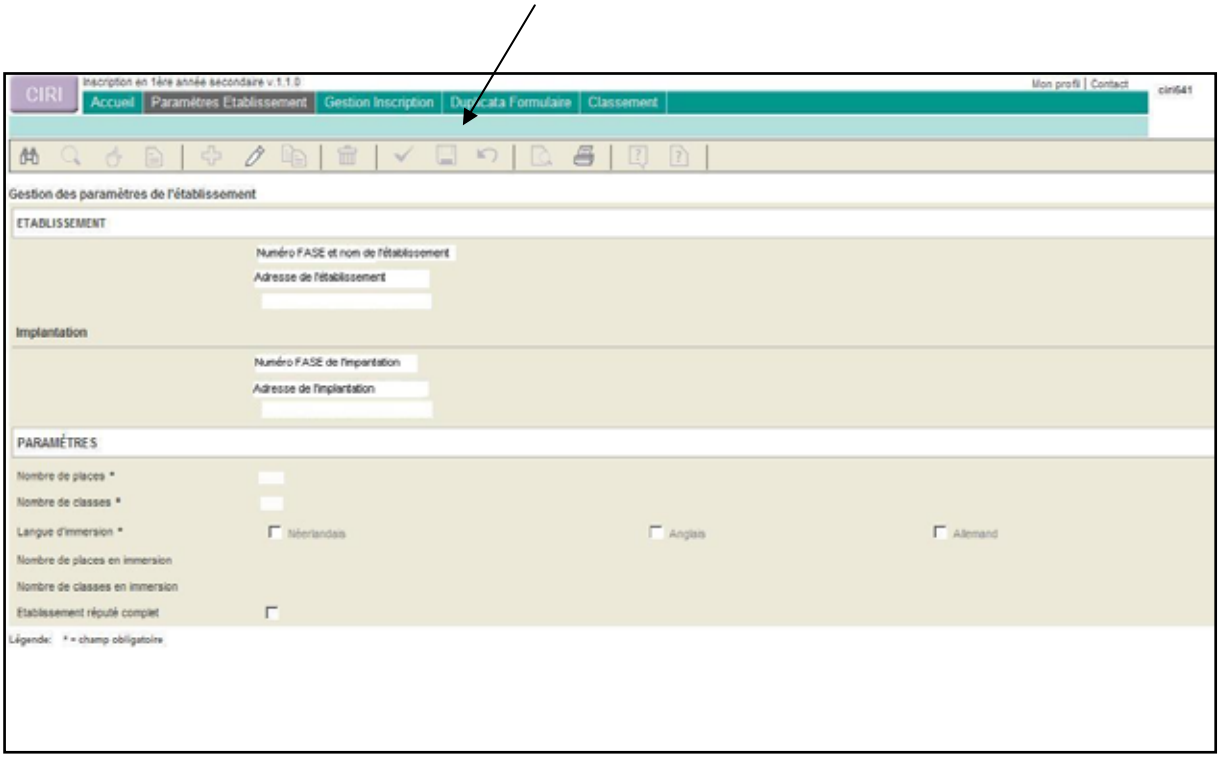

En cas d'erreurs lors de l'enregistrement des données, il est possible de les rectifier en cliquant sur l'icône « **passer en modification** ».

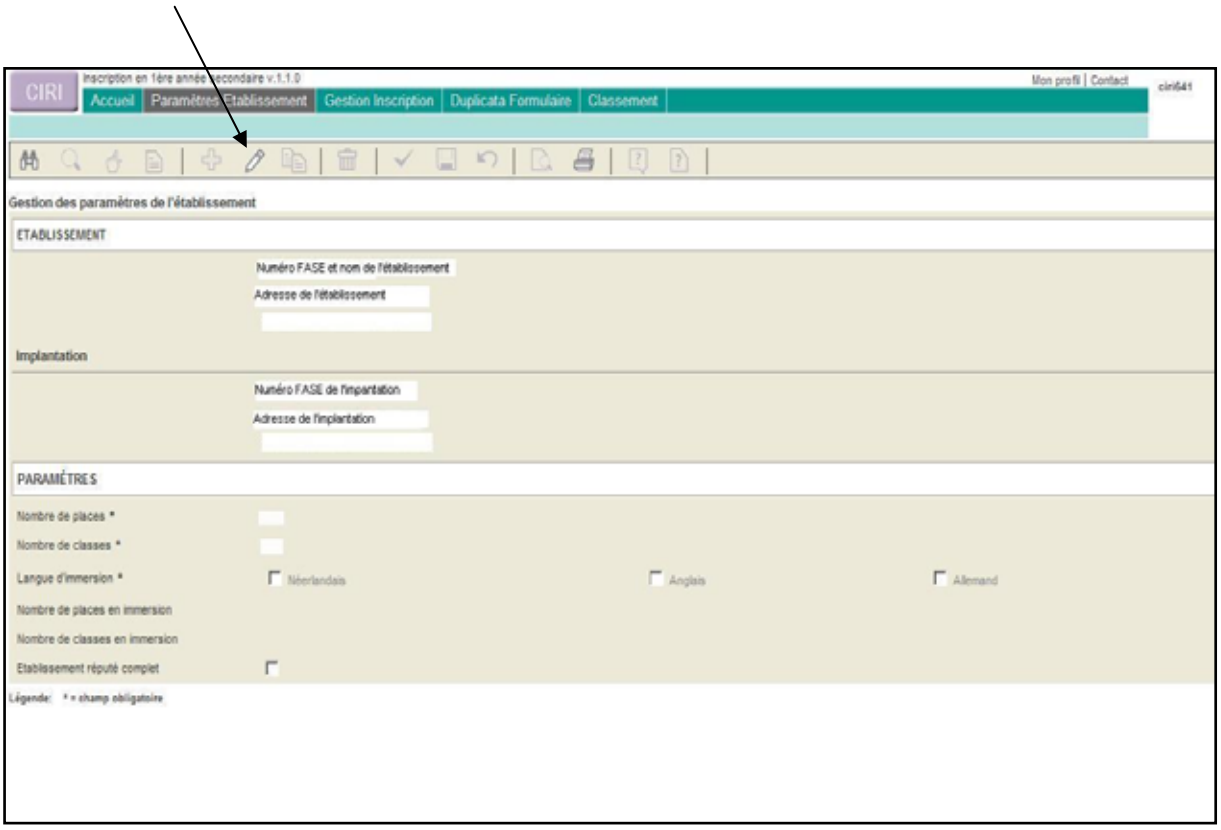

b. Imprimer les données

Ensuite, il suffit d'imprimer cette déclaration en cliquant sur le l'onglet « **imprimer les données à l'écran** ».

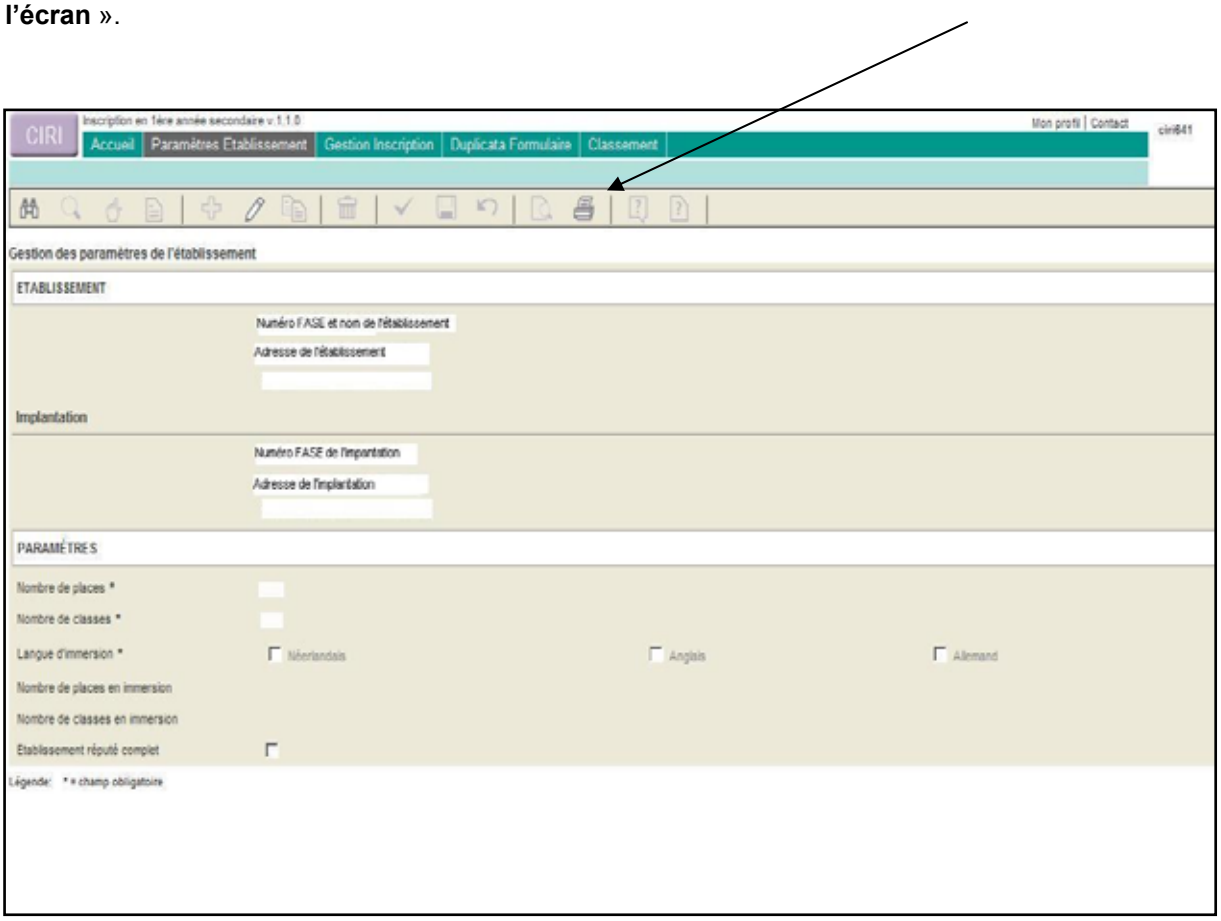

Un écran mentionnant les données encodées à l'écran s'affiche.

ANNEXE 1

DECLARATION DU NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES EN PREMIERE ANNEE COMMUNE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE AU SEIN DE L'IMPLANTATION CONCERNEE.

A retourner par courrier recommandé impérativement pour le 22 mars 2010 au plus tard à l'adresse suivante : Direction générale de l'enseignement obligatoire
Places disponible - bureau 3F309
rue Adolphe Lavallée, 1 à 1080 BRUXELLES

Cachet de l'établissement :

FASE :

Adresse

Je soussigné(e)

.....

- Chef d'établissement (réseau CF)*
- Représentant du Pouvoir Organisateur (enseignement subventionné) suivant (mention et adresse du PO)* :

.....

.....

.....

** Biffer la mention inutile*

Déclare que l'implantation susmentionnée, pour l'année scolaire prochaine :

- Disposera de places disponibles en première année de l'enseignement secondaire ordinaire compte tenu des places éventuellement réservées à des élèves fréquentant la 1ère année différenciée dans l'implantation, dont *0* places en immersion.
- Disposera de classes de première année, dont classes d'immersion.

Date, nom et signature du chef d'établissement (réseau CF) ou du représentant du Pouvoir Organisateur(enseignement subventionné) :

Il suffit alors d'imprimer cette déclaration et de la renvoyer à l'Administration impérativement **pour le 22 mars au plus tard** à l'adresse suivante:

Direction générale de l'enseignement obligatoire
Places disponibles - bureau 3F309
Rue Adolphe Lavallée, 1 à 1080 BRUXELLES

Liste des établissements avec leur(s) implantation(s) au sens du décret « *inscription* »

FASE ETAB.	ADRESSE ETABLISSEMENT	ADRESSE ETABLISSEMENT	FASE IMPLAN.1	ADRESSE IMPLANTATION 1	CP - LOCALITE	FASE IMPLAN. 2	ADRESSE IMPLANTATION 2	CP - LOCALITE	DISTANCE (METRES) [1]
37	INSTITUT MARIE IMMACULEE - MONTJOIE (I.M.M.I.)	Rue des Résédas 51	59	Rue des Résédas 51	1070 - ANDERLECHT - BRUXELLES	855	Avenue Montjoie 93-95	1180 - UCCLE - BRUXELLES	4.820
143	INSTITUT PAUL-HENRI SPAAK	Rue Alfred Stevens 20	7449	Rue Alfred Stevens 20	1020 - BRUXELLES - BRUXELLES	221	Rue Gustave Demanet 84	1020 - BRUXELLES - BRUXELLES	2.234
286	CENTRE SCOL. ST-VINCENT DE PAUL - ENFANT-JESUS	Chaussée de Vleurgat 55	464	Chaussée de Vleurgat 55	1050 - IXELLES - BRUXELLES	463	rue des Merisiers 7	1050 - IXELLES - BRUXELLES	2.835
420	ATHENEE COMMUNAL FERNAND BLUM	AVENUE ERNEST RENAN 12	771	Avenue de Roodebeek 59	1030 - SCHAERBEEK - BRUXELLES	772	Avenue Ernest Renan 12	1030 - SCHAERBEEK - BRUXELLES	2.445
589	COLLEGE SAINT-ETIENNE	Av Prisonniers de Guerre 36	7451	Rue des Hayeffes 33	1435 - MONT-SAINT-GUIBERT - MONT-SAINT-GUIBERT	1050	Av Prisonniers de Guerre 36	1490 - COURT-SAINT-ETIENNE - COURT-SAINT-ETIENNE	2.907
668	COLLEGE NOTRE-DAME DES TROIS VALLEES	Rue du Couvent 2	1186	Chaussée de Bruxelles 1	1310 - LA HULPE - LA HULPE	1187	Rue du Couvent 2	1332 - RIXENSART - GENVAL	2.239
710	ECOLE INTERNATIONALE LE VERSEAU - ELCE	Rue de Wavre 60	1261	Rue de Wavre 60	1301 - WAVRE - BIERGES	1774	Rue Dom Berlière 7	6041 - CHARLEROI - GOSSELIES	30.374
747	A.R. PAUL DELVAUX	Avenue des Villas 15	1319	Avenue des Villas 15	1340 - OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE - OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	1320	Rue de Clairvaux 5	1348 - OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE - LOUVAIN-LA-NEUVE	3.749

[1] Distance à vol d'oiseau entre le siège administratif de l'établissement et un autre ensemble de bâtiments dépendant du même siège et organisant un 1er d° commun

FASE ETAB.	ADRESSE ETABLISSEMENT	ADRESSE ETABLISSEMENT	FASE IMPLAN.1	ADRESSE IMPLANTATION 1	CP - LOCALITE	FASE IMPLAN. 2	ADRESSE IMPLANTATION 2	CP - LOCALITE	DISTANCE (METRES)
1058	INSTITUT STE-MARIE	Rue de l'Enseignement 1	6437	Avenue Jules Destrée 3	6031 - CHARLEROI - MONCEAU-SUR-SAMBRE	2040	Rue de l'Enseignement 1	6140 - FONTAINE-L'EVEQUE - FONTAINE-L'EVEQUE	4.210
1093	A.R. PONT-A-CELLES	Rue de l'Eglise 107B	9737	Rue des Cloutiers	6183 - COURCELLES - TRAZEGNIES	2147	Rue de l'Eglise 107B	6230 - PONT-A-CELLES - PONT-A-CELLES	5.214
1336	INSTITUT ST-CHARLES	Place de la Résistance 10	2660	Rue Curiale 7	7700 - MOUSCRON - LUINGNE	2661	Place de la Résistance 10	7711 - MOUSCRON - DOTTIGNIES	5.060
1337	INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGN. TECHNIQUE	Rue de France 65	2662	Rue de France 65	7711 - MOUSCRON - DOTTIGNIES	7430	Rue de Lassus 20	7712 - MOUSCRON - HERSEAUX	4.117
1429	INSTITUT ST-JOSEPH D.O.A.	Rue Gustave Boël 55	6433	Grand'Place 12	7070 - LE ROEULX - LE ROEULX	2869	Rue Gustave Boël 55	7100 - LA LOUVIERE - LA LOUVIERE	5.226
1432	INST. PROV. DE NURSING DU CENTRE	Rue Ernest Milcamps 13B BP95	2880	Rue Ernest Milcamps 13B BP 95	7100 - LA LOUVIERE - LA LOUVIERE	2878	RUE DE SCAILMONT 56	7170 - MANAGE - MANAGE	4.143
1441	COLLEGE VISITATION - LA BERLIERE	Parvis Saint-Pierre 13	1386	Route de Frasnes 243	7800 - ATH - ATH	2902	Parvis Saint-Pierre 13	7860 - LESSINES - LESSINES	9.892
1508	INST. PROV. D'ENSEIGN. CHARLES DELIEGE	Rue des Archers 12	3041	Rue des Archers 12	7130 - BINCHE - BINCHE	6429	PLACE 53	7141 - MORLANWELZ - CARNIERES	10.118
1594	ATHENEE PROV. MIXTE WAROCQUE	Rue de l'Enseignement 8-10	3188	Rue de l'Enseignement 8-10	7140 - MORLANWELZ - MORLANWELZ-MARIEMONT	2112	Rue du Parc 20	7160 - CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT - CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	2.609

FASE ETAB.	ADRESSE ETABLISSEMENT	ADRESSE ETABLISSEMENT	FASE IMPLAN.1	ADRESSE IMPLANTATION 1	CP - LOCALITE	FASE IMPLAN. 2	ADRESSE IMPLANTATION 2	CP - LOCALITE	DISTANCE (METRES)
1802	INSTITUT LIBRE DU CONDROZ ST-FRANCOIS	Rue du Perron 31	3588	Rue du Val-notre-Dame 396	4520 - WANZE - WANZE	3587	Rue du Perron 31	4590 - OUFFET - OUFFET	22.174
1987	A.R. CHARLEMAGNE	Rue de Bois de Breux	3906	Rue de Bois de Breux	4020 - LIEGE - JUPILLE-SUR-MEUSE	3740	Rue Charles de Liège 11	4623 - FLERON - MAGNEE	4.596
2009	CENTRE D'ENSEIGN. SECONDAIRE LEON MIGNON	Rue Léon Mignon 2	4179	Quai du Condroz 15	4000 - LIEGE - LIEGE	3946	Rue Hazinelle 2	4000 - LIEGE - LIEGE	3.075
2101	A.R. MONTEGNEE - GRACE-HOLLOGNE	Rue Félix Bernard 1	4212	Rue Félix Bernard 1	4420 - SAINT-NICOLAS - MONTEGNEE	4412	Rue Vinâve	4460 - GRACE-HOLLOGNE - HOLLOGNE-AUX-PIERRES	3.495
2124	A.R. LUCIE DEJARDIN	Rue de l'Industrie 127	4254	Rue de l'Industrie 127	4100 - SERAING - SERAING	4250	Avenue du Centenaire 250	4102 - SERAING - OUGREE	3.870
2272	A.R. ARDENNE - HAUTES FAGNES	Route de Falize 21	4560	Route de Falize 21	4960 - MALMEDY - MALMEDY	4617	Haute Levée 3	4970 - STAVELOT - STAVELOT	6.938
2292	COLLEGE ST-REMACLE D.O.A.	Avenue Ferdinand Nicolay 35	4618	Avenue Ferdinand Nicolay 35	4970 - STAVELOT - STAVELOT	7269	Avenue de la Salm 17	4980 - TROIS-PONTS - TROIS-PONTS	5.276
2419	I.P.E.S. DE HESBAYE	Rue de Huy 123	4865	Rue de Huy 123	4300 - WAREMME - WAREMME	4782	Rue Jean Stassart 21A	4367 - CRISNEE - FIZE-LE-MARSAL	10.054
2487	INSTITUT CARDIJN LORRAINE-ENSEIGN. GENERAL	Rue Luttgens 10	6563	Rue de l'Institut 15	6780 - MESSANCY - MESSANCY	5011	Rue Luttgens 10	6791 - AUBANGE - ATHUS	5.506
2506	A.R. DE BASTOGNE - HOUFFALIZE	Avenue de la Gare 12	5047	Avenue de la Gare 12	6600 - BASTOGNE - BASTOGNE	5085	Rue du Stoqueux 2	6660 - HOUFFALIZE - HOUFFALIZE	15.193

FASE ETAB.	ADRESSE ETABLISSEMENT	ADRESSE ETABLISSEMENT	FASE IMPLAN.1	ADRESSE IMPLANTATION 1	CP - LOCALITE	FASE IMPLAN. 2	ADRESSE IMPLANTATION 2	CP - LOCALITE	DISTANCE (METRES)
2544	A.R. VIELSALM - MANHAY	Les Grands Champs 18A	5106	Les Grands Champs 18A	6690 - VIELSALM - VIELSALM	5230	Rue du Pré des Fossés 7	6960 - MANHAY - VAUX-CHAVANNE	16.964
2593	A.R. MARCHE-BOMAL	Avenue de la Toison d'Or 71	5186	Avenue de la Toison d'Or 71	6900 - MARCHE-EN-FAMENNE - MARCHE-EN-FAMENNE	5141	Rue du Nofiot 1	6941 - DURBUY - BOMAL-SUR-OURTHE	21.732
2636	A.R. DE BOUILLON - PALISEUL	Rue du Collège 35	5259	Rue du Collège 35	6830 - BOUILLON - BOUILLON	5322	Rue de la Station 65	6850 - PALISEUL - PALISEUL	12.725
2665	A.R. DE NEUFCHATEAU - BERTRIX	Avenue de la Victoire 28	5303	Avenue de la Victoire 28	6840 - NEUFCHATEAU - NEUFCHATEAU	5241	Rue du Gibet 50	6880 - BERTRIX - BERTRIX	12.948
2710	INSTITUT ST-JOSEPH - EC. TECHNIQUE BERTRIX	Rue de Bonance 11	5370	Rue de Bonance 11	6800 - LIBRAMONT-CHEVIGNY - LIBRAMONT	5243	Rue de la Retraite 1	6880 - BERTRIX - BERTRIX	11.950
2793	INSTITUT N-D	Rue de Givet 21	5530	Rue de Givet 21	5570 - BEAURAING - BEAURAING	5618	Rue de Robio 11	5575 - GEDINNE - GEDINNE	14.372
3049	COMMUNAUTE EDUCATIVE ST-JEAN-BAPTISTE	Rue du Collège 27	6047	Rue du Collège 27	5060 - SAMBREVILLE - TAMINES	2012	Rue des Dames 5	6224 - FLEURUS - WANFERCEE-BAULET	4.336
3058	COLLEGE ST-ANDRE (enseignement général)	Rue des Auges 22	6071	Rue des Auges 22	5060 - SAMBREVILLE - AUVELAIS	6072	Place du Chapitre 4	5070 - FOSSES-LA-VILLE - FOSSES-LA-VILLE	7.421
3117	A.R. FLORENNES	Rue des Ecoles 21	6200	Rue des Ecoles 21	5620 - FLORENNES - FLORENNES	6179	Rue Martin Sandron 141	5680 - DOISCHE - DOISCHE	15.928
5143	COLLEGE DE GODINNE-BURNOT D.O.A.	Carrefour de l'Europe 3	6957	Route de Floreffe 26	5170 - PROFONDEVILLE - PROFONDEVILLE	6956	Carrefour de l'Europe 3	5530 - YVOIR - GODINNE	2.803

Liste des établissements dont la ou les implantations ne sont **pas** considérées comme telles pour l'application du décret « *inscription* » et qui ne doivent donc remplir qu'une seule annexe 1 pour l'ensemble de l'établissement

FASE ETAB.	ADRESSE ETABLISSEMENT	ADRESSE ETABLISSEMENT	FASE IMPLAN.1	ADRESSE IMPLANTATION 1	CP - LOCALITE	FASE IMPLAN. 2	ADRESSE IMPLANTATION 2	CP - LOCALITE	DISTANCE (METRES)
327	INSTITUT DES URSULINES	Avenue du Sippelberg 10	675	Avenue du Sippelberg 10	1080 - MOLENBEEK-SAINT-JEAN - BRUXELLES	676	Rue Jules Debecker 71	1081 - KOEKELBERG - BRUXELLES	386
347	A.R. SERGE CREUZ	Avenue du Sippelberg 2	655	Avenue du Sippelberg 2	1080 - MOLENBEEK-SAINT-JEAN - BRUXELLES	657	Rue de la Prospérité 14	1080 - MOLENBEEK-SAINT-JEAN - BRUXELLES	1.143
			655	Avenue du Sippelberg 2	1080 - MOLENBEEK-SAINT-JEAN - BRUXELLES	660	Chaussée de Gand 49	1080 - MOLENBEEK-SAINT-JEAN - BRUXELLES	1.111
347	A.R. SERGE CREUZ	Avenue du Sippelberg 2	655	Avenue du Sippelberg 2	1080 - MOLENBEEK-SAINT-JEAN - BRUXELLES	657	Rue de la Prospérité 14	1080 - MOLENBEEK-SAINT-JEAN - BRUXELLES	1.143
365	A.R. VICTOR HORTA	Rue de la Rhétorique 16	688	Rue de la Rhétorique 16	1060 - SAINT-GILLES - BRUXELLES	405	Rue des Alliés 233	1190 - FOREST - BRUXELLES	1.520
367	INSTITUT ST-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE	Rue Moris 19	691	Avenue de la Couronne 105	1050 - IXELLES - BRUXELLES	692	Rue Moris 19	1060 - SAINT-GILLES - BRUXELLES	1.971
419	A.R. ALFRED VERWEE	Rue Verwée 12	768	Rue Royale Sainte-Marie 168	1030 - SCHAERBEEK - BRUXELLES	770	Rue Verwée 12	1030 - SCHAERBEEK - BRUXELLES	170
421	LYCEE COMMUNAL EMILE MAX	CHAUSSEE DE HAECHT 235	773	Avenue Dailly 124	1030 - SCHAERBEEK - BRUXELLES	774	Chaussée de Haecht 235	1030 - SCHAERBEEK - BRUXELLES	1.133

FASE ETAB.	ADRESSE ETABLISSEMENT	ADRESSE ETABLISSEMENT	FASE IMPLAN.1	ADRESSE IMPLANTATION 1	CP - LOCALITE	FASE IMPLAN. 2	ADRESSE IMPLANTATION 2	CP - LOCALITE	DISTANCE (METRES)
466	INSTITUT ST-VINCENT DE PAUL	Place Jean Vander Elst 25	862	Place Jean Vander Elst 25	1180 - UCCLE - BRUXELLES	863	Av Fontaine Vanderstraeten 11	1190 - FOREST - BRUXELLES	897
780	I.P.E.S. D'ATH	Rue Paul Pastur 11	1391	Rue Paul Pastur 11	7800 - ATH - ATH	1390	Rue des Récolets 14	7800 - ATH - ATH	1.470
980	CENTRE EDUCATIF COMMUNAL SECONDAIRE DE COUILLET-MARCINELLE	Route de Philippeville 304	1844	Rue des Forgerons 106	6001 - CHARLEROI - MARCINELLE	1842	Route de Philippeville 304	6010 - CHARLEROI - COUILLET	1.230
1004	INSTITUT STE-MARIE	Place d'Arenberg 20	1909	Place d'Arenberg 20	6200 - CHATELET - CHATELINEAU	8198	Rue Lloyd George 10	6200 - CHATELET - CHATELINEAU	167
1058	INSTITUT STE-MARIE	Rue de l'Enseignement 1	6438	Boulevard du Midi 161	6140 - FONTAINE-L'EVEQUE - FONTAINE-L'EVEQUE	2040	Rue de l'Enseignement 1	6140 - FONTAINE-L'EVEQUE - FONTAINE-L'EVEQUE	570
1145	INSTITUT DU SACRE-COEUR	Rue des Dames 77	2250	Rue des Dames 77	7080 - FRAMERIES - FRAMERIES	2251	Rue d'Orléans 12	7340 - COLFONTAINE - PATURAGES	1.958
1594	ATHENEE PROV. MIXTE WAROCQUE	Rue de l'Enseignement 8-10	3188	Rue de l'Enseignement 8-10	7140 - MORLANWELZ - MORLANWELZ-MARIEMONT	2110	Rue du Parc 25	7170 - MANAGE - LA HESTRE	1.757
1992	D.O.A. ST-LOUIS	Rue Alfred Magis 20	3915	Rue Alfred Magis 20	4020 - LIEGE - LIEGE	7452	Rue Basse-Wez 85	4020 - LIEGE - LIEGE	395
2040	CENTRE D'ENSEIGN. SECONDAIRE LEONARD DEFRANCE	Rue de l'Espérance 62	4033	Rue de l'Espérance 62	4000 - LIEGE - LIEGE	4045	Rue Sainte-Marguerite 114	4000 - LIEGE - LIEGE	1.120

FASE ETAB.	ADRESSE ETABLISSEMENT	ADRESSE ETABLISSEMENT	FASE IMPLAN.1	ADRESSE IMPLANTATION 1	CP - LOCALITE	FASE IMPLAN. 2	ADRESSE IMPLANTATION 2	CP - LOCALITE	DISTANCE (METRES)
2129	INSTITUT D'ENSEIGN. SECONDAIRE STE-MARIE	Rue Cockerill 148	4264	Rue Cockerill 148	4100 - SERAING - SERAING	4263	Rue Arnold de Lexhy 57	4101 - SERAING - JEMEPPE-SUR-MEUSE	1.000
2175	D.O.A. ST-HADELIN	Rue Saint-Hadelin 15	6724	Rue de la Croix Rouge 12	4600 - VISE - VISE	4375	Rue Saint-Hadelin 15	4600 - VISE - VISE	307
2175	D.O.A. ST-HADELIN	Rue Saint-Hadelin 15	6723	Rue de la Trairie 27	4600 - VISE - VISE	4375	Rue Saint-Hadelin 15	4600 - VISE - VISE	319
2973	COLLEGE ST-SERVAIS	Rue de la Pépinière 101	5908	Chaussée de Waterloo 52	5002 - NAMUR - SAINT-SERVAIS	5909	Rue de la Pépinière 101	5002 - NAMUR - SAINT-SERVAIS	847
3230	INSTITUT DOMINIQUE PIRE	Rue De Lenglentier 6-14	209	Rue De Lenglentier 6-14	1000 - BRUXELLES - BRUXELLES	8996	Rue T'Kint 28	1000 - BRUXELLES - BRUXELLES	1.023

Liste des établissements réputés « *complets* » au sens du décret « *inscription* »

Nom Etablissement	Numéro FASE	CP
Institut des Soeurs de Notre-Dame	29	1070
Ecole secondaire Bracops-Lambert - 1er degré autonome	31	1070
Athénée Royal d'Auderghem	60	1160
Lycée Maria Assumpta	133	1020
Athénée communal des Pagodes	134	1120
Centre Scolaire Saint-Michel	208	1040
Athénée Royal Jean Absil	212	1040
Collège Roi Baudouin	222	1030
Collège du Sacré-Coeur	261	1083
Athénée Royal de Ganshoren	263	1083
Centre Scolaire du Sacré-Coeur	318	1090
Collège Saint-Pierre	319	1090
Ecole Decroly	462	1180
Collège Saint-Pierre	463	1180
CESL Notre-Dame des Champs	464	1180
Collège Saint-Hubert	492	1170
Centre Scolaire du Sacré-Coeur de Lindthout	514	1200
Lycée Martin V	749	1348
Institut Sainte-Marie	1106	6210
Institut Saint-André	1695	7520
Institut Notre-Dame de Jupille	1988	4020

Collège Notre-Dame du Bonlieu	2757	6760
Collège Notre-Dame de la Paix	2977	5101
Institut Saint-Louis	2989	5000
D.O.A. Collège Saint-Guibert	3074	5030